

**A**u moment où je me préparais à rédiger cet éditorial, l'Université McMaster à Hamilton (Ontario) annonçait le décès du D<sup>r</sup> David Sackett, professeur émérite de médecine à sa Faculté des sciences de la santé. Le D<sup>r</sup> Sackett est généralement reconnu comme le « père » de la médecine factuelle, soit de l'application au soin clinique des patients des meilleurs éléments de preuve possibles contenus dans les publications scientifiques. Les soins factuels constituent l'assise de la norme de soin dans beaucoup de disciplines de la santé, y compris l'optométrie. En fait, les expressions « factuel » et « élément de preuve » se retrouvent dans de nombreux documents comme l'Optometric Practice Reference<sup>1</sup> de l'Ordre des optométristes de l'Ontario.

Il faut se demander : Qu'est-ce qu'un élément de preuve? En médecine moderne, les éléments de preuve semblent reposer sur des essais cliniques comparant des groupes expérimentaux ou des groupes témoins de patients dont les tâches sont cachées à ceux qui évaluent les modes de traitement à l'étude. Nous constatons la même démarche dans des études optométriques effectuées dans un vaste éventail de secteurs. Beaucoup de vieilles façons d'aborder la prise en charge des problèmes cliniques n'ont toutefois jamais fait l'objet de ce genre d'évaluation et pourraient ne pas convenir à une telle étude même si elles sont toujours le sujet de rapports de cas et d'autres études et si l'on continue de les enseigner et de les utiliser de façon routinière. Leur réussite apparente (soulagement des symptômes, disparition de signes cliniques) est souvent considérée comme une preuve satisfaisante d'efficacité. Est-ce toutefois suffisant?

En décembre dernier, nous avons publié un article, *Diverses modalités de traitement des troubles d'apprentissage scolaire par thérapies visuelles : quelles sont les évidences scientifiques?*<sup>2</sup> où l'on a essayé de présenter les éléments de preuve, ou d'en décrire l'absence, dans la prise en charge de problèmes de vision associés aux troubles d'apprentissage. Dans les pages qui suivent, nous présentons des réponses à cet article de deux professionnels du secteur privé, ainsi que du College of Optometrists in Vision Development. Nous n'avons ni la place ni le budget nécessaires pour imprimer les autres éléments de correspondance que nous avons reçus à la suite de la publication de cette communication, mais nous les avons tous affichés sur notre site Web pour vous permettre de tirer vos propres conclusions. Je remercie le D<sup>r</sup> Charles Boulet de Black Diamond AB d'avoir fourni la traduction en anglais de l'article original qui se trouve sur le site Web à l'intention de ceux qui ne pouvaient lire la version originale en français. Il y a aussi une réponse très détaillée en deux parties, à la fois en français et en anglais, qui est intéressante à lire. Je remercie les auteurs de l'intérêt et de la passion qu'ils manifestent pour le sujet. J'espère que ces articles en ligne stimuleront la discussion et la réflexion sur ce qui constitue une pratique factuelle en optométrie.

Le reste de ce numéro porte sur des sujets moins controversés. Une communication porte sur le soin et le traitement des prothèses oculaires. Notre deuxième document clinique porte sur les obstacles aux soins de la vue pour les Premières Nations du Canada. Ce dernier tombe à point, compte tenu des récents reportages sur les conditions abominables qui existent dans certaines collectivités des Premières Nations. Nous publions aussi quelques brefs articles sur la gestion médicale, y compris une discussion sur la façon de négocier un bail.

Je serai au Congrès de l'ACO à Fredericton pendant quelques jours et j'ai hâte d'échanger avec beaucoup d'entre vous au sujet du CJO\*RCO. Les derniers mois ont montré que les membres de l'ACO s'intéressent vivement à l'application et, qu'il y ait controverse ou non, il est toujours satisfaisant pour un rédacteur de savoir que son journal est lu!



**B. Ralph Chou, M. Sc., O.D., F.A.A.O**  
**Éditeur en chef**

1. Ordre des optométristes de l'Ontario. Optometric Practice Reference. Toronto : O.O.O., 2015. [http://www.collegeoptom.on.ca/images/pdfs/030\\_iD\\_COO\\_OPR\\_book\\_WEB.pdf](http://www.collegeoptom.on.ca/images/pdfs/030_iD_COO_OPR_book_WEB.pdf). Consulté le 20 mai 2015.
2. Ganivet A, Denault I, Superstein R, Fallaha N. Diverses modalités de traitement des troubles d'apprentissage scolaire par thérapies visuelles : quelles sont les évidences scientifiques? R Can Optom 2014;76(2) : 15-22.